

LETTRE D'ENTENTE FAITE LE 5^e JOUR DE MAI 2020,

ENTRE : L'UNIVERSITÉ DE MONCTON, ci-après appelée « l'Employeur »
D'UNE PART,
- et -
L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES, PROFESSEURES ET
PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON,
ci-après appelée « l'Association »,
D'AUTRE PART.

**OBJET : Le salaire et les conditions de travail
des bibliothécaires et des chargées et chargés d'enseignement clinique**

ATTENDU QUE :

Les présentes négociations ont été écourtées en raison de la pandémie COVID-19.

LES PARTIES CONVIENNENT :

- a) Que le salaire et les conditions de travail des bibliothécaires et des chargées et chargés d'enseignement clinique font l'objet d'une demande importante de l'Association depuis le 24 juillet 2019;
- b) Que les parties ne sont pas parvenues à une entente lors de la présente négociation;
- c) Que le salaire et les conditions de travail, y compris les bénéfices et avantages sociaux, seront discutés lors de la prochaine négociation;
- d) Que, à la suite de discussions de bonne foi lors de la prochaine négociation, si les parties ne parviennent pas à conclure une entente sur ces questions, un comité bipartite de quatre (4) membres sera formé à la fin des négociations à l'intérieur d'une période de soixante (60) jours pour les étudier; et
- e) Que les membres de ce comité transmettront leurs rapports à l'Employeur et à l'Association dans un délai ne dépassant pas douze (12) mois.

EN FOI DE QUOI, l'Université et l'Association ont fait signer les présentes par leur représentant autorisé comme en date du jour et de l'an en premier lieu mentionnés.

Pour l'Université de Moncton

Pour l'Association

Jacques Paul Couturier
Recteur par intérim

Mathieu Lang
Président

En foi de quoi, les délégués autorisés ont signé à Moncton, N.-B., ce 6^e jour de mai 2020.

Pour l'Employeur

Pour l'ABPPUM

Président

Président

Comité de négociation

Comité de négociation